

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4937**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Réparation entretien des embarcations de plaisance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252 Moteurs et mécanique auto

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Réparation entretien des embarcations de plaisance est un opérateur qui intervient dans tout type d'entreprise : - de vente ;  
- de réparation ou de location d'embarcations neuves ou d'occasion ;  
- de vente ou d'installation ou de réparation des moteurs et équipements neufs ou d'occasion..

Son activité consiste, au sein d'une équipe, à :

- Réparer, entretenir, préparer les œuvres vives, les œuvres mortes, le gréement, le groupe motopropulseur, l'accastillage, les équipements ;
- Manutentionner et lever des embarcations, des moteurs, des équipements ;
- Poser l'accastillage et l'équipement ;
- Stocker en vue de l'hivernage.

Sur des embarcations de différents types, pour la navigation mer et fluviale :

- Bateaux de plaisance, à moteur hors-bord et in-bord ;
- Embarcations semi-rigides ;
- Voiliers ;
- Embarcations nautiques à moteurs (scooters des mers,...).

Son action implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans les relations avec les clients et utilisateurs, en interne comme en externe ;
- dans des relations avec des collaborateurs externes à l'entreprise.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Réparation entretien des embarcations de plaisance exerce ses activités dans des entreprises qui assurent : - l'entretien et la réparation des embarcations et équipements de toutes marques,

- la vente et l'après-vente de bateaux neufs ou d'occasion,
- la location des embarcations,
- l'hivernage et le déshivernage des embarcations,
- le reconditionnement,
- la vente, l'installation et la réparation des moteurs hors-bord, in-bord,
- la vente de l'accastillage,
  - la manutention dans les ports, à flot ou à sec,
  - l'entretien et le remplacement des gréements,
  - la vente, l'entretien et la réparation des embarcations nautiques à moteur (scooter des mers)

Agent de maintenance

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1604 : Mécanique automobile

I1607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

I1605 : Mécanique de marine

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Analyse fonctionnelle et technologique,  
Réalisation d'interventions sur une embarcation, un moteur, un équipement  
Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique,  
Mathématiques et sciences  
Education physique et sportive

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20/03/2007

Remplace le CAP Mécanicien en maintenance des véhicules, option bateaux de plaisance et de pêche du 29/08/1990

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

### Lieu(x) de certification :

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :

CAP Mécanicien en maintenance de véhicules option bateaux de plaisance et de pêche

**Certification précédente :** Mécanicien en maintenance de véhicules. Option C : Bateaux de pêche et de plaisance